

Faculté des sciences médicales et paramédicales

Georges Leonetti - Doyen

Dans le cadre de l'universitarisation des professions paramédicales et de la maïeutique, la faculté de médecine devient la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (SMPM). Elle est composée de 4 écoles : médecine, maïeutique, sciences de la réadaptation et sciences Infirmières.

La création de l'UFR des sciences médicales et paramédicales doit permettre de répondre à deux objectifs principaux. Le premier concerne la lisibilité des formations paramédicales qui y sont déjà organisées et des instituts de formation en sciences infirmières. Le second est de développer pour la maïeutique et les professions paramédicales une approche transversale dans le cadre de la stricte mission d'enseignement, de recherche et de soins, des professions de santé au sein de l'université. Ces deux points renforceront la formation donnée à nos étudiants, quelle que soit la filière choisie.

Le développement professionnel continu médical et paramédical, qui constitue une obligation pour l'ensemble des professionnels de santé, est un enjeu fort pour notre faculté qui a su, au sein du secteur santé, organiser l'offre de formation au travers de l'Unité Mixte Formation en Santé.

La recherche est aussi un axe fort, le contrat d'établissement 2018-2022 étant d'ailleurs caractérisé par une évolution très forte de la recherche. Un Institut Hospitalo-Universitaire, deux centres de Recherche Hospitalo-Universitaire et un Département Hospitalo-Universitaire avec la création du biologie santé et notamment un parcours recherche clinique et simulation en santé, proposent une nouvelle organisation de la recherche biomédicale et marque ainsi une forte implication en recherche et soins au sein de notre institution.

Un nouveau projet à travers « Neurotimone » a vu le jour en 2018. C'est la volonté commune de notre faculté et de l'université de regrouper l'ensemble des Instituts des Neurosciences sur le campus Santé. Ce regroupement a pour but de développer des recherches de haut niveau en neurosciences fondamentales : du cellulaire au cognitif et de lier les différents niveaux d'organisation du système nerveux pour appréhender les bases neurales de nos comportements et de leur désorganisation dans les maladies neurologiques et psychiatriques.

La faculté des sciences médicales et paramédicales devra poursuivre son développement en se consacrant bien sûr à la formation des métiers de demain (simulation en santé, intelligence artificielle...) mais aussi participer à l'émergence d'autres professions de santé.

La faculté en chiffres

4 écoles
17 000 étudiants
520 enseignants-chercheurs
16 unités de recherche



Faculté des sciences
médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2020

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa Fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 120 structures de recherche en lien avec les grands organismes nationaux.

Cinq grands domaines sont principalement investis :

- | *l'énergie*
- | *les sciences de l'environnement et de l'univers*
- | *les sciences de la vie et de la santé*
- | *les sciences et technologies avancées*
- | *les sciences humaines et sociales*

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie de développement, elle a déjà créé des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM), 13 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation, et favorise l'accès à des plateformes technologiques labellisées, pour les acteurs économiques.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international), elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 7 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Faculté des sciences
médicales et paramédicales
Aix*Marseille Université

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- | *Des équipes pédagogiques mêlant universitaires et professionnels de haut niveau*
- | *Un ensemble de compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel*
- | *Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie*
- | *Un partenariat actif avec les entreprises*

Qu'en faisons-nous ?

- | *Un panel de formations continues diplômantes répondant aux réalités et évolutions de la médecine*
- | *Acquisition de matériels pédagogiques innovants pour les travaux pratiques pré-cliniques*
- | *Installations pour enseignements interactifs*
- | *Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures*

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

- | *En 2020, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.*
- | *Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2019, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2020, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.*

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES

Date limite de versement :
au plus tard le 30 JUIN 2020

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Vous pouvez verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur ta.univ-amu.fr et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| *Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07).*

| *Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :*

IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780

BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2020

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :